

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2700

6 novembre 2012

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------|--|--------|
| Belles Rives Immobiliers S.à r.l. | 129575 | Glucose S.A. | 129588 |
| Bouquet Holding S.A. | 129600 | Glucose S.A. | 129586 |
| CB Lux S.à r.l.-FIS | 129575 | G.M. Aviation Services | 129587 |
| CEF (E) S.A. | 129600 | Goldenstein & Goldenstein S.A. | 129588 |
| CEF (W) SA | 129600 | Granite Fin S.A. | 129588 |
| EU Art S.A. | 129576 | Grissin S.A. | 129589 |
| Everest Investholding S.à r.l. | 129582 | Groupe Hima Finance Investholding S.A. | 129590 |
| Exor S.A. | 129582 | GSMP 3 Onshore S.à r.l. | 129589 |
| FC Financing & Consulting S.A. | 129582 | GUS Finance Luxembourg Limited | 129587 |
| Fidint S.A. | 129583 | GUS US Holdings SE, Luxembourg Branch | 129590 |
| Fidint S.A. | 129576 | Healthways International, S. à r.l. | 129590 |
| Financière Cavour S.A. | 129583 | High Pressure Investments S.A. | 129588 |
| Financière d'Ancône | 129584 | HM MVS Luxco S.à r.l. | 129583 |
| Financière Floranne S.A.H. | 129584 | Holding Servant et Fils Management S.A. | 129590 |
| Findi S. à r.l. | 129584 | Holly Tree Immobilier S.A. | 129591 |
| Finservice S.A. | 129585 | IKAV Renewable S.à r.l. | 129591 |
| Finservice S.A. | 129585 | Jolux Invest S.A. | 129584 |
| FJMN Y Europe S.A. | 129585 | OCS Investment S.à r.l. | 129563 |
| Fratera S.A. | 129587 | QH RE Europe S.à r.l. | 129567 |
| Fratera S.A. | 129586 | San Angelo S.A. | 129589 |
| Fratera S.A. | 129587 | Snaefellsnes Investments S.à r.l. | 129571 |
| Fratera S.A. | 129586 | Starline Financials S.A. | 129591 |
| Fratera S.A. | 129586 | Starline Financials S.à r.l. | 129591 |
| FZ Finance S.à r.l. | 129585 | UBS (Luxembourg) S.A. | 129554 |
| General Lux S.A. | 129587 | Vandersanden Bricks S.A. | 129576 |
| Global Wealth Management Group S.A. | 129588 | | |

UBS (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 11.142.

Im Jahre zweitausendzwoölf, am einunddreißigsten Tag im Oktober.

Vor dem unterzeichnenden Notar Jean-Paul MEYERS, mit Amtssitze zu Rambrouch, handelnd Vertretung seines vordringenden Amtskollegen Notar Paul BETTINGEN, mit Amtssitze zu Niederanven, welcher letztgenannter Bewahrer der vorliegenden Urkunde bleibt.

Traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der anonymen Gesellschaft UBS (LUXEMBOURG) S.A., mit Sitz in L-1855 Luxembourg, 33A, Avenue J.F. Kennedy, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 11142, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den Notar Robert ELTER, mit damaligem Amtssitz in Luxemburg, am 20. August 1973, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 150 vom 30. August 1973, letztmalig abgeändert durch den Notar Paul Bettingen, mit Sitz in Niederanven, am 2. Februar 2012, veröffentlicht im Memorial C Nummer 376 vom 13. Februar 2012 („Die Gesellschaft“).

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Markus Kraemer, Managing Director, mit beruflicher Anschrift in L-1855 Luxembourg, 33A, Avenue J.F. Kennedy.

Zum Schriftführer wird bestimmt Herr Werner Winnen, Director, mit beruflicher Anschrift in L-1855 Luxembourg, 33A, Avenue J.F. Kennedy.

Die Versammlung wählt jeweils zum Stimmzähler Herrn Frédéric Sudret, Executive Director, und Herrn Johan Bake-root, Director, beide mit beruflicher Anschrift in L-1855 Luxembourg, 33A, Avenue J.F. Kennedy.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

I.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Neufassung der Satzung der Gesellschaft, und insbesondere:

- Abänderung des letzten Absatzes des zweiten Artikels (vormals vierten Artikels) den Gesellschaftszweck betreffend wie folgt:

Art. 2. (Letzter Absatz) (Vormals Art. 4). „ Die Gesellschaft kann ferner Grundstücke erwerben, veräußern und belasten, Sicherheiten jeder Art annehmen, bestellen und aufgeben, im In- und Ausland Zweigniederlassungen und Vertretungen errichten, Beteiligungen an anderen luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften erwerben, halten und veräußern, Handelsgeschäfte und andere Wirtschaftsunternehmen, die auch auf dem Grundstücksmarkt tätig sein können, betreiben und gründen, soweit solche Geschäfte in irgendeiner Beziehung zu dem Gesellschaftszweck stehen oder zum Erreichen des Gesellschaftszweckes dienlich sein könnten.»

- Abänderung des Artikels 13 (vormals Artikel 10) die Dauer der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder betreffend, welcher folgenden Wortlaut annimmt:

Art. 13. (Vormals Art. 10). «Die Gesellschafterversammlung ernennt die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt die Dauer ihrer Mandate. Die Verwaltungsratsmitglieder werden bis zur nächsten ordentlichen Hauptversammlung bestellt. Sie können wiedergewählt werden. Sie können jederzeit durch eine Gesellschafterversammlung abberufen werden.»

- Festlegung der Aktien auf Namensaktien.

2. Einführung einer englischen Übersetzung der Statuten der Gesellschaft, wobei im Falle von Abweichungen der deutschen und der englischen Fassung die deutsche massgebend ist.

3. Verschiedenes.

II.- Die anwesenden oder vertretenen Aktieninhaber und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste, unterschrieben von den Aktieninhabern oder deren Bevollmächtigte, das Versammlungsbüro und den unterzeichneten Notar, aufgeführt. Die etwaigen Vollmachten bleiben gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden.

III.- Aus der vorbezeichneten Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital anwesend oder vertreten ist. Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

Nach diesen Erklärungen und anschließender Beratung fasst die Außerordentliche Generalversammlung dann einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss:

Die Gesellschafterversammlung stellt fest, dass die Gesellschafter die Neufassung der Satzung erhalten haben.

Zweiter und Dritter Beschluss:

Die Gesellschafterversammlung beschließt, die Satzung der Gesellschaft neu zu fassen, und insbesondere folgendes abzuändern:

- Abänderung des letzten Absatzes des zweiten Artikels (vormals vierten Artikels) den Gesellschaftszweck betreffend wie folgt:

Art. 2. (Letzter Absatz) (Vormals Art. 4). „Die Gesellschaft kann ferner Grundstücke erwerben, veräußern und belasten, Sicherheiten jeder Art annehmen, bestellen und aufgeben, im In- und Ausland Zweigniederlassung und Vertretungen errichten, Beteiligungen an anderen luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften erwerben, halten und veräußern, Handelsgeschäfte und andere Wirtschaftsunternehmen, die auch auf dem Grundstücksmarkt tätig sein können, betreiben und gründen, soweit solche Geschäfte in irgendeiner Beziehung zu dem Gesellschaftszweck stehen oder zur Erreichen des Gesellschaftszweckes dienlich sein könnten.»

- Abänderung des Artikels 13 (vormals Art. 10) die Dauer der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder betreffend, welcher folgenden Wortlaut annimmt:

« **Art. 13. (Vormals Art. 10).** Die Gesellschafterversammlung ernennt die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt die Dauer ihrer Mandate. Die Verwaltungsratsmitglieder werden bis zur nächsten ordentlichen Hauptversammlung bestellt. Sie können wiedergewählt werden. Sie können jederzeit durch eine Gesellschafterversammlung abberufen werden.»

- Festlegung der Aktien auf Namensaktien.

- Einführung einer englischen Übersetzung der Statuten der Gesellschaft, wobei im Falle von Abweichungen der deutschen und der englischen Fassung die deutsche massgebend ist.

Die neue Satzung der Gesellschaft hat folgenden Wortlaut:

Name und Rechtsform

Art. 1. Der Name der Gesellschaft ist UBS (LUXEMBOURG) S.A. Die Gesellschaft hat die Form einer Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht.

Gesellschaftszweck

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Betrieb einer Bank. In dieser Eigenschaft ist die Gesellschaft berechtigt, alle Bankgeschäfte und alle Geschäfte, die mit Bankgeschäften in irgendeiner Beziehung stehen, auf eigene oder fremde Rechnung zu betreiben, insbesondere

A) fremde Gelder als Einlagen anzunehmen und zu verzinsen,

B) Darlehen und Kredite jeder Art zu gewähren,

C) Wechsel und Schecks anzukaufen,

D) Wertpapiere für eigene und für fremde Rechnung zu erwerben und zu veräußern,

E) Wertpapiere für andere zu verwahren und zu verwalten,

F) Schuldverschreibungen, Kassenobligationen und Schuldscheine auszugeben und mit diesen zu handeln,

G) die Emission von Aktien, Gesellschaftsanteilen, Zertifikaten, Schuldverschreibungen und anderen Wertpapieren zu fördern, solche Wertpapiere im eigenen Namen oder im Namen Dritter zu zeichnen und sie öffentlich oder privat zu platzieren,

H) alle internationalen Finanz-, Geld- und Devisengeschäfte durchzuführen,

I) Bürgschaften, Garantien und sonstige Gewährleistungen für andere zu übernehmen,

J) den bargeldlosen Zahlungsverkehr und Abrechnungsverkehr durchzuführen,

K) die Tätigkeit als Versicherungsmakler durch hierfür zugelassene natürliche Personen.

Die Gesellschaft kann ferner Grundstücke erwerben, veräußern und belasten, Sicherheiten jeder Art annehmen, bestellen und aufgeben, im In- und Ausland Zweigniederlassungen und Vertretungen errichten, Beteiligungen an anderen luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften erwerben, halten und veräußern, Handelsgeschäfte und andere Wirtschaftsunternehmen, die auch auf dem Grundstücksmarkt tätig sein können, betreiben und gründen, soweit solche Geschäfte in irgendeiner Beziehung zu dem Gesellschaftszweck stehen oder zum Erreichen des Gesellschaftszweckes dienlich sein könnten.

Geschäftssitz

Art. 3. Der Geschäftssitz der Gesellschaft ist Luxemburg. Er kann an jeden anderen Platz in der Gemeinde Luxemburg mittels einfacher Entscheidung des Verwaltungsrats verlegt werden.

Falls aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art oder höhere Gewalt vorliegen oder einzutreten drohen, welche die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft an ihrem Geschäftssitz einschränken oder einzuschränken drohen, kann der Verwaltungsrat den Geschäftssitz provisorisch ins Ausland verlegen. Während der Zeit der vorübergehenden Verlegung des Geschäftssitzes behält die Gesellschaft ihre luxemburgische Nationalität und bleibt weiterhin dem luxemburgischen Gesetz unterworfen.

Dauer

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Kapital

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt hundertfünfzig Millionen Schweizer Franken (CHF 150.000.000,-) bestehend aus hundertfünfzig Tausend (150.000) voll ausgezahlten Aktien ohne Nennwert

Das Gesellschaftskapital kann in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften erhöht oder herabgesetzt werden. Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Aktien

Art. 6. Die Aktien sind Namensaktien. Anstelle von Urkunden über einzelne Aktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgegeben werden.

Art. 7. Am Geschäftssitz der Gesellschaft wird ein Aktienregister geführt, in welches jeder Aktionär jederzeit Einsicht nehmen kann. Die Eintragungen umfassen die folgenden Angaben:

- die genaue Bezeichnung eines jeden Aktionärs und die Anzahl und Nummern seiner Aktien;
- die auf die Aktien eingezahlten Beträge;
- die Übertragungen von Aktien und die Daten der Übertragungen;
- die Umwandlung von Namensaktien in Inhaberaktien und das Datum der Umwandlung.

Art. 8. Das Eigentum an einer Namensaktie wird durch die Eintragung in das Aktienregister nachgewiesen. Den Inhabern von Namensaktien werden Bescheinigungen über die Eintragung ausgestellt.

Art. 9. Die Übertragung von Namensaktien erfolgt durch eine schriftliche Übertragungserklärung, welche von dem übertragenden Gesellschafter und dem Gesellschafter, dem die Aktien übertragen werden, oder ihren Bevollmächtigten zu datieren und zu unterschreiben ist. Die Übertragung wird in das Aktienregister eingetragen.

Die Übertragung von Namensaktien kann Dritten auch ohne Eintragung im Aktienregister entgegengehalten werden, wenn die Übertragungserklärung der Gesellschaft gerichtlich zugestellt worden ist oder die Gesellschaft die Übertragung in einer notariellen Urkunde anerkennt.

Es ist der Gesellschaft anheimgestellt, eine Übertragung anzunehmen und im Aktienregister einzutragen, welche aus dem Schriftwechsel oder anderen die Übereinkunft des Abtretenden und des Übernehmers darlegenden Schriftstücken hervorgeht. Alle Urkunden, die sich auf die Übertragung von Namensaktien beziehen, werden dem Register als Anlage beigefügt.

Art. 10. Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme in der Gesellschafterversammlung.

Verwaltungsrat

Art. 11. Die Gesellschaft wird von einem Verwaltungsrat mit mindestens drei Mitgliedern, welche von der Gesellschafterversammlung gewählt werden, verwaltet.

Art. 12. Dem Verwaltungsrat obliegt die Verwaltung und die Geschäftsführung der Gesellschaft. Er hat die Befugnis, jegliche Rechtshandlungen der Gesellschaft, welche nicht durch Gesetz oder die vorliegende Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, vorzunehmen. Der Verwaltungsrat vertritt die Gesellschaft gegenüber Dritten. Unbeschadet der Bestimmungen in Artikel 24 der vorliegenden Satzung wird die Gesellschaft durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern gebunden.

Art. 13. Die Gesellschafterversammlung ernennt die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt die Dauer ihrer Mandate. Die Verwaltungsratsmitglieder werden bis zur nächsten ordentlichen Hauptversammlung bestellt. Sie können wiedergewählt werden. Sie können jederzeit durch eine Gesellschafterversammlung abberufen werden.

Art. 14. Im Fall, dass der Platz eines Verwaltungsratsmitglieds während der vorgesehen Amtsdauer frei wird, können die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder die unbesetzte Stelle vorübergehend durch Wahl eines neuen Verwaltungsratsmitgliedes besetzen. In diesem Fall hat die nächste Gesellschafterversammlung das neue Verwaltungsratsmitglied endgültig zu ernennen oder ein anderes zu wählen.

Art. 15. Es ist nicht erforderlich, dass die Verwaltungsratsmitglieder Gesellschafter sind.

Art. 16. Die Vergütung der Verwaltungsratsmitglieder wird zum Ende eines jeden Rechnungsjahres durch die Gesellschafterversammlung bestimmt.

Art. 17. Der Verwaltungsrat bestimmt aus seiner Mitte einen Präsidenten. Der Verwaltungsrat kann einen oder mehrere Vizepräsidenten bestimmen.

Art. 18. Die Verwaltungsratssitzungen werden vom Präsidenten oder, im Fall seiner Verhinderung, durch einen Vizepräsidenten oder durch jedes andere Verwaltungsratsmitglied einberufen. Verwaltungsratssitzungen sind einzuberufen, so oft es die Belange der Gesellschaft erfordern, aber mindestens viermal jährlich; eine Verwaltungsratssitzung ist unverzüglich einzuberufen, sofern es zwei Verwaltungsratsmitglieder unter Angabe der Tagesordnung verlangen.

Jedes Verwaltungsratsmitglied muss mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem Datum einer Verwaltungsrats-sitzung in Kenntnis gesetzt werden. Dies gilt nicht in Notfällen, in welchem Fall die Art dieser Umstände kurz in der Einberufung der Sitzung erläutert werden muss. Eine solche schriftliche Einberufung ist entbehrlich, wenn alle Verwaltungsratsmitglieder in der Versammlung anwesend oder vertreten sind und sich als ordnungsgemäss einberufen sowie über die Tagesordnung informiert erklären. Eine Einberufung für Sitzungen, welche vorher zu bestimmten Zeiten und an bestimmten Orten vom Verwaltungsrat festgesetzt wurden, ist nicht erforderlich.

Der Verwaltungsrat versammelt sich an dem in der Einberufung genannten Ort.

Die Leitung der Verwaltungsratssitzung obliegt dem Präsidenten, bei seiner Verhinderung einem der Vizepräsidenten oder bei deren Verhinderung einem von den anwesenden Verwaltungsratsmitgliedern bestimmten Mitglied. Die Einberufungen enthalten die Tagesordnung. Die Sitzungen des Verwaltungsrates werden am Geschäftssitz der Gesellschaft oder an jedem anderen Ort, welcher in den Einberufungsschreiben angegeben wird, gehalten.

Art. 19. Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich mittels Vollmacht für jede Verwaltungsratssitzung durch ein anderes Verwaltungsratsmitglied, welches dann das Wahlrecht im Namen und unter der Verantwortung des vertretenen Verwaltungsratsmitglieds ausübt, vertreten lassen. Die Vollmacht kann durch unterschriebenen Brief, Fernschreiben, elektronische Post oder ähnliche Kommunikationsmittel erfolgen. Jedes Verwaltungsratsmitglied kann einen Beobachter benennen, welcher an der Sitzung des Verwaltungsrats teilnimmt, aber kein Stimmrecht hat.

Art. 20. Der Verwaltungsrat beschliesst rechtsgültig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Jedes Verwaltungsratsmitglied kann an einer Verwaltungsratssitzung per Telefonkonferenz, Videokonferenz oder durch die Nutzung eines ähnlichen Kommunikationsmittels teilnehmen, sofern (i) die an der Verwaltungsratssitzung teilnehmenden Verwaltungsräte identifiziert werden können, (ii) jede an der Verwaltungsratssitzung teilnehmende Person mit allen anderen Teilnehmern sprechen und sie hören kann und (iii) die Verwaltungsratssitzung unmittelbar übertragen wird. Eine solche Teilnahme steht einer Teilnahme durch persönliche Anwesenheit gleich. Die mittels Fernkommunikationsmittel abgehaltene Verwaltungsratssitzung gilt als am Sitz der Gesellschaft stattgefunden.

Art. 21. Der Verwaltungsrat fasst seine Beschlüsse mit der einfachen Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder. Bei Stimmgleichheit trifft der Vorsitzende die Entscheidung. Im Fall einer Dringlichkeit kann auch über in der Tagesordnung nicht aufgeführte Punkte entschieden werden, sofern die Mehrheit aller anwesenden oder vertretenen Verwaltungsratsmitglieder diesem Vorgehen zustimmt.

Art. 22. Auf Anfrage des Präsidenten oder, im Fall seiner Verhinderung, eines Vizepräsidenten oder jedes anderen Mitglieds des Verwaltungsrates und mit der Zustimmung aller Verwaltungsratsmitglieder können die Entscheidungen schriftlich erfolgen. Der Zirkularbeschluss muss aus einem oder mehreren Dokumenten bestehen, und die Entscheidungen müssen von jedem Verwaltungsratsmitglied handschriftlich unterzeichnet oder per Fernschreiben, elektronischer Post oder ähnlicher Kommunikationsmittel anerkannt werden. Die durch den Gebrauch von Fernkommunikationsmitteln getroffenen Entscheidungen sind schriftlich durch Brief zu bestätigen. Die Unterschriften müssen nicht auf demselben Dokument sein. Das Datum der Entscheidung ist das Datum der letzten Unterschrift.

Art. 23. Die Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrats werden in Protokollen festgehalten, welche vom Präsidenten und dem Sekretär unterschrieben werden. Der Sekretär muss nicht notwendigerweise Mitglied des Verwaltungsrats sein.

Auszüge aus diesen Protokollen werden vom Präsidenten und dem Sekretär unterschrieben. Sie können auch von zwei anderen Mitgliedern des Verwaltungsrats unterschrieben werden.

Art. 24. Der Verwaltungsrat kann Ausschüsse einsetzen oder bestimmten Vertretern besondere Befugnisse übertragen. Der Verwaltungsrat kann auch einen Konsultativausschuss benennen, welcher sich aus Verwaltungsratsmitgliedern und/oder anderen Personen zusammensetzt. Dieser Ausschuss hat nur Beratungsfunktion und kann keinerlei Entscheidungen fällen.

Ausserdem kann der Verwaltungsrat die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft oder einen bestimmten Teil der täglichen Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft Personen, welche keine Gesellschafter zu sein brauchen, übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrats ist der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung unterworfen.

Gesellschafterversammlung

Art. 25. Die Gesellschafterversammlung hat die ausgedehntesten Befugnisse, Rechtshandlungen in Bezug auf die Gesellschaft vorzunehmen oder zu genehmigen.

Art. 26. Jedes Jahr findet eine ordentliche Gesellschafterversammlung am 2. Montag des Monats Mai um 11.00 Uhr am Geschäftssitz der Gesellschaft oder an jedem anderen Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburg, welcher in den Einberufungsschreiben angegeben wird, statt.

Ist dieser Tag nicht ein Werktag für Banken im Grossherzogtum Luxemburg, so findet die ordentliche Gesellschafterversammlung am nächstfolgenden Werktag zur selben Stunde statt.

Ausserordentliche Gesellschafterversammlungen können an dem Ort und zu der Zeit abgehalten werden, die in der Einberufung festgelegt sind.

Art. 27. Die Gesellschafterversammlung wird vom Verwaltungsrat in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften einberufen.

Art. 28. Die Einberufungen zu den Gesellschafterversammlungen erfolgen im Einklang mit dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und mittels Einschreiben.

Wenn alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind und dem zustimmen, kann eine Gesellschafterversammlung ohne förmliche Einberufung gehalten werden.

Art. 29. Alle Gesellschafter haben das Recht, an den Gesellschafterversammlungen teilzunehmen. Jeder Gesellschafter kann mittels Vollmacht sich durch einen anderen Gesellschafter oder jede andere Person für die von ihm angegebene Anzahl von Aktien vertreten lassen. Sofern die Einberufungsbekanntmachung es vorsieht, muss jeder Inhaber von Namensaktien, um in der Gesellschafterversammlung das Stimmrecht ausüben zu können, spätestens bis zum Ablauf des sechsten Tages vor dem Versammlungstag seine Teilnahme anmelden.

Im Falle von Inhaberaktien müssen diese in diesem Fall bis zu dem vorgenannten Zeitpunkt bei der Gesellschaft oder bei den in der Einberufungsbekanntmachung bezeichneten Stellen bis zur Beendigung der Gesellschafterversammlung hinterlegt werden. Der Hinterlegung wird auch dadurch genügt, dass Aktien mit Zustimmung einer Hinterlegungsstelle für diese bei anderen Kreditinstituten bis zur Beendigung der Hauptversammlung gesperrt werden. Im Fall der Hinterlegung bei einem Notar ist die von diesem auszustellende Bescheinigung spätestens an dem Tag nach Ablauf der Hinterlegungsfrist bei der Gesellschaft einzureichen.

Jeder Gesellschafter kann an einer Gesellschafterversammlung per Telefonkonferenz, Videokonferenz oder durch die Nutzung eines ähnlichen Kommunikationsmittels teilnehmen, sofern (i) die an der Gesellschafterversammlung teilnehmenden Personen identifiziert werden können, (ii) jede an der Gesellschafterversammlung teilnehmende Person mit allen anderen Teilnehmern sprechen und sie hören kann und (iii) die Gesellschafterversammlung unmittelbar übertragen wird. Eine solche Teilnahme steht einer Teilnahme durch persönliche Anwesenheit gleich. Die mittels Fernkommunikationsmittel abgehaltene Gesellschafterversammlung gilt als am Sitz der Gesellschaft stattgefunden.

Art. 30. Die Entscheidungen der Gesellschafterversammlungen unterliegen den Quorums- und Mehrheitsbedingungen, welche im Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften vorgesehen sind.

Jahresabschlüsse und Geschäftsergebnisse

Art. 31. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

Art. 32. Jedes Jahr erstellt der Verwaltungsrat den Jahresabschluss im Einklang mit den gesetzlichen Bestimmungen. Der Verwaltungsrat kann, unter Beachtung der gesetzlichen Vorschriften, Zwischendividenden ausschütten.

Art. 33. Der Jahresabschluss ist im Einklang mit den gesetzlichen Bestimmungen zu veröffentlichen.

Auflösung und Liquidierung

Art. 34. Wird die Gesellschaft aufgelöst, so führt der Verwaltungsrat die Liquidation durch, falls die Gesellschafterversammlung nicht einen oder mehrere andere Liquidatoren bestellt. Im letzteren Fall bestimmt die Gesellschafterversammlung die Befugnisse der Liquidatoren und deren Bezüge durch einfachen Mehrheitsbeschluss.

Das nach der Begleichung aller Verbindlichkeiten der Gesellschaft verbleibende Restvermögen wird unter die Aktionäre entsprechend ihrem Anteil am Gesellschaftskapital verteilt.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 35. Für jegliche durch diese Satzung nicht geregelten Punkte finden die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und die Abänderungen zu diesem Gesetz Anwendung.

Die Kosten und Honorare dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft. Die Kosten werden auf eintausendsechshundert Euro (EUR 1.600,-) abgeschätzt.

Bevollmächtigung

Der Erschienene erteilt hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichnenden Notars Spezialvollmacht, in seinem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Der unterzeichnende Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen des vorerwähnten Komparenten die vorliegende Urkunde in Deutsch abgefasst wird, gefolgt von einer Englischen Übersetzung. Auf Ersuchen des genannten Komparenten und im Falle von Abweichungen zwischen dem Englischen und dem Deutschen Text, ist die Deutsche Fassung maßgebend.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen und geschlossen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Folgt die englische übersetzung vorangehenden textes:

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of October.

Before Us, Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Rambrouch, (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain the depositary of the present deed.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of UBS (Luxembourg) S.A., having its registered office in Luxembourg, incorporated by deed of notary Robert Elter, then residing in Luxembourg, on the 20th of August 1973, published in the Mémorial C of the 30th of August 1973, number 150 (the "Company").

The Company's articles of incorporation were amended for the last time by deed of notary Paul Bettingen, residing in Niederanven, on the 2th of February 2012, published in the Mémorial C of the 13th of February 2012.

The meeting is presided by Mister Markus Kraemer, Managing Director, with professional address in L-1855 Luxembourg, 33A, Avenue J.F. Kennedy.

The chairman appoints as secretary Mister Werner Winnen, Director, with professional address in L-1855 Luxembourg, 33A, Avenue J.F. Kennedy.

The meeting elects as scrutineer at a time Mister Frédéric Sudret, Executive Director, and Mister Johan Bakeroot, Director, both with professional address in L-1855 Luxembourg, 33A, Avenue J.F. Kennedy.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The agenda of this extraordinary meeting is the following:

1. To re-estate the Company's by-laws, and in particular to modify:

- The last paragraph of the second article (formerly fourth) of the company's by-laws which shall read as follows:

Art. 2. (Last paragraph) (Formerly Art. 4). "In addition, the company can purchase, dispose of and mortgage land and property, accept, order and waive security, establish branches and subsidiaries in Luxembourg or abroad, purchase, hold and dispose of participations in Luxembourg and foreign companies, run and establish trading companies and other commercial enterprises, which may also be operating on the property market, insofar as such business operations are connected in some way to the company object or could serve to achieve the company object."

- Registered shares only.

- The thirteenth (formerly tenth) article of the company's by-laws concerning the duration of the directors' mandates, which shall read as follows:

Art. 13. (Formerly Art. 10). "The General Meeting appoints the members of the Board of Directors and decides the duration of their terms of office. The members of the Board of Directors are appointed until the next ordinary general meeting. They may be re-elected. They may be removed at any time by resolution of the general meeting of shareholders."

2. To adopt an English version of the Company's by-laws, in case of any divergences between the English and the German texts, the German version shall be prevailing.

3. Miscellaneous.

II.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

III.- It appears from the attendance list, that 100 % of the share capital are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

Then the Extraordinary General Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions

First resolution

The general meeting of the Company's shareholders notes that the shareholders have acknowledged having received the text of the Company's new articles of incorporation.

Second and Third resolutions

The general meeting of the shareholders decides to fully re-estate the Company's by-laws and in particular to modify:

-The last paragraph of the second article (formerly fourth) of the company's by-laws which shall read as follows:

Art. 2. (Last paragraph) (Formerly Art. 4). "In addition, the company can purchase, dispose of and mortgage land and property, accept, order and waive security, establish branches and subsidiaries in Luxembourg or abroad, purchase, hold and dispose of participations in Luxembourg and foreign companies, run and establish trading companies and other commercial enterprises, which may also be operating on the property market, insofar as such business operations are connected in some way to the company object or could serve to achieve the company object."

- Registered shares only.

- The thirteenth article (formerly tenth article) of the company's by-laws concerning the duration of the directors' mandates, which shall read as follows:

Art. 13. (Formerly Art. 10). “The General Meeting appoints the members of the Board of Directors and decides the duration of their terms of office. The members of the Board of Directors are appointed until the next ordinary general meeting. They may be re-elected. They may be removed at any time by resolution of the general meeting of shareholders.”

The general meeting of the shareholders decides to adopt an English version of the Company’s by-laws and furthermore decides that, in case of any divergences between the English and the German texts, the German version shall be prevailing.

The Company’s by-laws shall read as follows:

Name and Legal Form

Art. 1. The name of the Company is UBS (LUXEMBOURG) S.A. The Company has the form of a "société anonyme" under Luxembourg law.

Object of the Company

Art. 2. The object of the company is the execution of bank operations. In this capacity, the company is entitled to conduct all banking transactions and all business relating in any way to banking transactions, on its own or another party’s behalf, in particular

- A) to accept money from other parties as investment deposits and to pay interest on them,
- B) to grant loans and credit of any kind,
- C) to purchase bills of exchange and cheques,
- D) to buy and sell securities on its own or others’ behalf,
- E) to keep securities safe and hold them in trust for others,
- F) to issue and trade in debenture bonds, medium-term bonds and promissory notes,
- G) to support the issuing of stocks and shares, company shares, certificates, debenture bonds and other securities, to sign such securities in its own name or that of third parties and to offer them publicly or privately,
- H) to carry out all international financial, money and foreign currency transactions,
- I) to provide warranties, guarantees and any other security,
- J) to carry out payments by money transfer and non-cash clearing business,
- K) to operate the business of an insurance broker through natural persons licensed for that purpose.

In addition, the company can purchase, dispose of and mortgage land and property, accept, order and waive security, establish branches and subsidiaries in Luxembourg or abroad, purchase, hold and dispose of participations in Luxembourg and foreign companies, run and establish trading companies and other commercial enterprises, which may also be operating on the property market, insofar as such business operations are connected in some way to the company object or could serve to achieve the company object.

Registered Office

Art. 3. The registered office of the Company is located in Luxembourg City. It may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors. If extraordinary political, economic or social events or an event of force majeure occur or threaten to occur that would interfere with, or jeopardise, the normal activities of the Company at its registered office, the Board of Directors may temporarily transfer the registered office abroad. During the time of such temporary transfer of the registered office, the Company maintains its Luxembourg nationality and remains governed by Luxembourg law.

Duration

Art. 4. The duration of the Company is unlimited.

Capital

Art. 5. The corporate capital is set at one hundred and fifty million Swiss francs (CHF 150,000,000.-), represented by one hundred and fifty thousand (150,000) fully paid-up shares without nominal value. The Company’s capital may be increased or reduced in accordance with applicable laws. The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Shares

Art. 6. The shares are registered shares. Multiple share certificates may be issued instead of one certificate per share.

Art. 7. A share register which each shareholder may at any time consult will be held at the registered office. The registrations shall include the following information:

- the precise designation of each shareholder, the number of shares held by him and the certificate numbers of those shares;
- the amounts paid in per share;
- the transfers of shares and the dates thereof;

- any conversion of registered shares into bearer shares and the date thereof.

Art. 8. Proof of the ownership of a registered share is established by an entry in the share register. Certificates recording such entries shall be issued to the holders of registered shares.

Art. 9. The transfer of registered shares is effected by a written declaration of transfer to be dated and executed by the transferor and the transferee or by their proxy. The transfer shall be entered into the share register.

The transfer of registered shares is valid even without entry in the share register, if the Company has been legally served the declaration of transfer or the Company acknowledges the transfer in a notarial deed.

It is at the discretion of the Company to accept and enter into the share register a transfer that arises from correspondence or other documents setting out the agreement of the transferor and the transferee. All documents that refer to the transfer of registered shares shall be appended to the register.

Art. 10. Each share entitles its holder to one vote at a general meeting of shareholders.

Board of Directors

Art. 11. The Company is administered by a Board of Directors composed of at least three members appointed by the general meeting of shareholders.

Art. 12. The Board of Directors is responsible for the administration and management of the Company, and is vested with the power to execute all operations not expressly reserved by law or by the articles of incorporation to the general meeting of shareholders. The Board of Directors represents the Company vis-à-vis third parties. Without prejudice to the provisions of Article 24 of the present articles, the Company is bound by the joint signatures of any two members of the Board of Directors.

Art. 13. The General Meeting appoints the members of the Board of Directors and decides the duration of their terms of office. The members of the Board of Directors are appointed until the next Ordinary General Meeting. They may be re-elected. They may be removed at any time by resolution of the general meeting of shareholders.

Art. 14. In the event of a vacancy on the Board of Directors before the end of the envisaged term of office, the remaining members of the Board of Directors may fill such vacancy by electing a new member of the Board of Directors. In such event, the general meeting of shareholders next following the temporary appointment shall effect the definitive appointment or elect another person to fill the vacancy.

Art. 15. It is not required that the members of the Board of Directors be shareholders.

Art. 16. The remuneration of the members of the Board of Directors is determined at the end of each business year by the annual general meeting of shareholders.

Art. 17. The Board of Directors will choose among its members a President. It may also choose one or several Vice-Presidents.

Art. 18. Meetings of the Board of Directors are convened by the President or, in his absence, by one of the Vice-Presidents or by any other member of the Board of Directors. Board meetings are convened as often as the interests of the Company require, but at least four times per year; a Board meeting must be convened immediately if two Board members so request.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board of Directors. No such written notice is required if all the members of the Board of Directors are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors shall meet at the place indicated in the notice of meeting.

The meeting shall be chaired by the President or, in his absence, by one of the Vice-Presidents or, in their absence, by a member designated by the board members present. The convening notices contain the agenda. The meetings of the Board of Directors will be held at the registered office of the Company or at any other place indicated in the convening notice.

Art. 19. Each member of the Board of Directors may be represented at a meeting of the Board of Directors, by way of a proxy, by another member of the Board of Directors who exercises in the name and under the responsibility of his principal the voting rights of the represented member of the Board of Directors. Such proxy can be given in writing, by facsimile, by electronic mail, or by any other similar means of communication. Each member of the Board of Directors may appoint an observer who participates in the meeting of the Board of Directors but who does not have any voting right.

Art. 20. The Board of Directors deliberates validly if the majority of its members are present or represented. Any director may participate in a meeting by telephone conferencing, video conferencing, or any other similar means of telecommunication which allows (i) the directors participating in the meeting to be identified; (ii) every person attending the meeting to hear and speak with all other participants; and (iii) the meeting to be transmitted directly. Such participation shall be the equivalent to personal presence at the meeting. Such meeting held by means of remote communication shall be deemed to have taken place at the location indicated in the convening notice.

Art. 21. The Board of Directors takes its resolutions by simple majority of its present or represented members. In the event of a tied vote, the chairman has the deciding vote. In case of urgency, the Board of Directors may deliberate on items not contained in the agenda if the majority of the members present at the meeting agree to do so.

Art. 22. Upon request of the chairman or, in case of his absence, of a vice-chairman or any other member of the Board of Directors and with the consent of all the members of the Board of Directors, resolutions may be taken in writing. Such circular resolutions shall consist of one or more documents containing resolutions signed by every member of the Board of Directors manually, by facsimile, by electronic mail, or by any other similar means of communication, in the last three cases to be confirmed in writing by regular mail. The documents may be signed in counterparts. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 23. The discussions and resolutions of the Board of Directors are recorded in minutes to be signed by the chairman and the secretary. The secretary need not necessarily be a member of the Board of Directors. Excerpts of such minutes are normally signed by the chairman and the secretary. Any two other members of the Board of Directors may also sign such minutes.

Art. 24. The Board of Directors may appoint committees or vest representatives with special powers. The Board of Directors may also appoint a consulting committee to be composed by members of the Board of Directors and/or other persons. Such committee's functions will be limited to consultative services and it may not take any decisions. The Board of Directors may further delegate the daily management of the Company, in whole or in part, and the representation of the Company to persons who need not be shareholders. Such delegation, if made to a member of the Board of Directors, is subject to prior approval by the general meeting of shareholders.

General Meeting of Shareholders

Art. 25. The general meeting of shareholders has the broadest powers to accomplish or to ratify acts of the Company.

Art. 26. Each year, the annual general meeting of shareholders is held on the second Monday of May at 11.00 a.m., at the registered office or at such other place within the municipality of Luxembourg as may be specified in the convening notice. If this day is not a business day for banks in the Grand Duchy of Luxembourg, the annual general meeting of shareholders shall take place on the next working day at the same time.

Extraordinary general meetings of the shareholders may be held in the place and at the time stipulated in the notice to convene.

Art. 27. The general meeting of shareholders is convened by the Board of Directors, in accordance with applicable laws.

Art. 28. The convening notices for the general meetings of shareholders are sent by registered mail in conformity with applicable laws. If all the shareholders are present or represented and so consent, a general meeting of shareholders may be held without prior convening notice.

Art. 29. All shareholders are entitled to participate in the general meetings of shareholders. Each shareholder may be represented by giving a proxy to any other shareholder or any other person for the number of shares he indicates. The notice to convene may stipulate that, in order to be able to exercise his right to vote in the general meeting of shareholders, every holder of registered shares must declare his participation at the latest six days before the general meeting of shareholders.

In the case of bearer shares, they must be deposited, by the aforementioned time, with the Company or with a notary or with the offices indicated in the notice to convene, until the end of the general meeting of shareholders. If deposited with a notary, the written confirmation to be issued by the notary must be submitted to the Company on the day following the expiry of the depositing deadline at the latest.

Any shareholder may participate in a meeting by telephone conferencing, video conferencing, or any other similar means of telecommunication which allows (i) the persons participating in the meeting to be identified; (ii) every person attending the meeting to hear and speak with all other participants; and (iii) the meeting to be transmitted directly. Such participation shall be the equivalent to personal presence at the meeting. Such meeting held by means of remote communication shall be deemed to have taken place at the location indicated in the convening notice.

Art. 30. The resolutions of the general meeting of shareholders are subject to the provisions relating to quorum and majority laid down in the law of August 10, 1915 on commercial companies.

Annual Accounts and Business Results

Art. 31. The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December in the same year.

Art. 32. Each year the Board of Directors establishes the annual accounts, providing for the necessary amortizations, in accordance with applicable laws.

The Board of Directors may, complying with the legal provisions relating thereto, declare and pay interim dividends.

Art. 33. The annual accounts are to be published in conformity with applicable laws.

Dissolution and Liquidation

Art. 34. If the Company is wound up, the Board of Directors shall carry out the liquidation, unless the General Meeting appoints one or more other liquidators. In the latter case, the General Meeting determines the powers of the liquidators and their fees by simple majority vote.

The assets remaining after settling the Company's liabilities are shared among the shareholders in proportion to their holdings.

General Provisions

Art. 35. For any matters not governed by the articles of incorporation the provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments to such law shall apply.

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about thousand six hundred Euros (EUR 1,600.-).

Power of attorney

The appearing party grants power to every employee of the office of the undersigned notary, to let draw up and sign all eventual rectifying deed of the present deed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in German followed by an English version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the German and the English text, the German version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Gezeichnet: Markus Kraemer, Werner Winnen, Frédéric Sudret, Johan Bakeroot, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 31 octobre 2012. LAC / 2012 / 51310. Reçu 75.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 31. Oktober 2012.

Référence de publication: 2012143175/516.

(120188350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

OCS Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 166.534.

In the year two thousand twelve, on the twenty-second day of October,

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of OCS Investment S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 166.534 (the Company).

There appeared:

Qatar Holding LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Qatar, established in the Qatar Financial Centre with registered number 00004 and its address at 8th Floor, Q-Tel Tower, West Bay, Doha, Qatar, being the sole

shareholder of the Company (the Sole Shareholder), hereby represented by Tulay Sonmez, attorney-at-law, with professional residence in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;

2. (i) Presentation of the common draft terms of the merger by and between the Company and its wholly-owned subsidiary QH RE Europe S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156.642 (the Absorbed Company) adopted by the board of managers of the Company on 5 September 2012 and published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, N° 2326 of 19 September 2012 (the Merger Proposal); (ii) acknowledgement of the resolutions taken by the board of managers of the Company on 5 September 2012 and of the Merger Proposal; and (iii) approval of the merger of the Company and the Absorbed Company, whereby following its dissolution without liquidation, the Absorbed Company will transfer to the Company all its assets and liabilities in accordance with article 278 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as described in the Merger Proposal (the Merger);

3. Acknowledgement that the documents listed in article 267 from a) to c) included of the Law have been available for inspection by the sole shareholder at the registered office of the Company, at least one month before the date hereof.

4. (i) Dissolution without liquidation of the Absorbed Company by way of the transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Company in accordance with the Merger Proposal and (ii) cancellation of all the shares issued by the Absorbed Company;

5. Acknowledgment (i) that, from an accounting point of view, the operations of the Absorbed Company will be treated as having been carried out on behalf of the Company as from the date of the Meeting and (ii) that the Merger will only be effective *vis-à-vis* third parties after the publication prescribed by article 9 of the Law;

6. Full and complete discharge granted to the managers of the Absorbed Company for the performance of their respective mandates;

7. Determination of the place where the Absorbed Company's corporate documents will be kept during the period of time required by the Law;

8. Empowerment and authorisation of Tulay Sonmez and any partner of *Stibbe Avocats* in Luxembourg, acting individually as agent of the Company, with full power of substitution, to execute any documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the Merger; and

9. Miscellaneous.

II. That, after deliberation, the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting notes that the board of managers of the Company has made available by way of publication the Merger Proposal, in accordance with article 262 of the Law and providing for the absorption of the Absorbed Company by the Company.

The Meeting resolves to (i) acknowledge the resolutions taken by the board of managers of the Company on 5 September 2012 and the Merger Proposal and (ii) approve the Merger, as described in the Merger Proposal, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, N° 2326 of 19 September 2012.

The Meeting notes that all the documents listed in article 267 of the Law from a) to c) included have been available for inspection by the Sole Shareholder at the registered office of the Company, at least one month before the date of the present Meeting.

Third resolution

The Meeting acknowledges, and to the extent necessary, approves (i) that the Absorbed Company shall be dissolved without liquidation by way of the transfer of all its assets and liabilities to the Company in accordance with the Merger Proposal and (ii) that all the shares issued by the Absorbed Company shall be cancelled.

Fourth resolution

The Meeting acknowledges (i) that, from an accounting point of view, the operations of the Absorbed Company will be treated as having been carried out on behalf of the Company as from the date of the Meeting, and (ii) that the Merger will only be effective *vis-à-vis* third parties after the publication prescribed by article 9 of the Law.

Fifth resolution

The Meeting resolves to grant full and complete discharge to the managers of the Absorbed Company for the performance of their respective mandates.

Sixth resolution

The Meeting resolves that all the corporate documents of the Absorbed Company shall be kept during five years at the following address: 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Seventh resolution

The Meeting resolves to empower and authorise Tulay Sonmez and any partner of Stibbe Avocats in Luxembourg, acting individually as agent of the Company, with full power of substitution, to execute any documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the Merger.

Statement

The undersigned notary states in accordance with article 271 (2) of the Law having verified and certifies the existence and legality of all the acts and formalities incumbent upon the Company and of the Merger Proposal.

Pro Fisco statement

The Merger is implemented as a tax neutral merger under the conditions of article 170 (2) of the Luxembourg income tax law (Loi d'impôt sur le revenu).

The Merger will not be subject to transfer tax, in accordance with article 6 of the law of 19 December 2008 related to registration duties.

The Merger operates a transfer of universality of assets and liabilities which is not to be treated as a transfer of goods for VAT purposes under article 9 (2) of the Luxembourg VAT law of 12 February 1979.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately seven thousand Euros (7,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-deuxième jour du mois d'octobre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de OCS Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.534 (la Société).

A comparu:

Qatar Holding LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Qatar, située au Centre Financier de Qatar (Qatar Financial Centre) immatriculée sous le numéro 00004 et ayant son adresse au 8th Floor, Q-Tel Tower, West Bay, Doha, Qatar, étant l'associé unique de la Société (l'Associé Unique), ici représentée par Tulay Sonmez, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. (i) Présentation du projet commun de fusion entre la Société et sa filiale détenue à 100% QH RE Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.642 (la Société Absorbée) adopté par le conseil de gérance de la Société le 5 septembre

2012 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2326 du 19 septembre 2012 (le Projet de Fusion); (ii) prise d'acte des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société le 5 septembre 2012 et du Projet de Fusion; et (iii) approbation de la fusion de la Société et de la Société Absorbée, par laquelle suivant sa dissolution sans liquidation, la Société Absorbée cèdera à la Société la totalité de ses actifs et passifs conformément à l'article 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), tel que décrit dans le Projet de Fusion (la Fusion);

3. Prise d'acte que les documents mentionnés à l'article 267 des points a) à c) y compris de la Loi ont été mis à la disposition de l'associé unique pour inspection au siège social de la Société, au moins un mois avant la date de la présente Assemblée.

4. (i) Dissolution sans liquidation de la Société Absorbée par la cession de la totalité des actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société conformément au Projet de Fusion et (ii) annulation de la totalité des parts sociales émises par la Société Absorbée;

5. Prise d'acte (i) que d'un point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront traitées comme ayant été effectuées au nom de la Société à compter de la date de l'Assemblée et (ii) que la Fusion ne prendra effet à l'égard des tiers qu'après la publication prévue par l'article 9 de la Loi;

6. Pleine et entière décharge (quitus) donnée aux gérants de la Société Absorbée pour l'exécution de leurs mandats respectifs;

7. Décision du lieu où les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai requis par la Loi;

8. Pouvoir et autorisation donnés à Tulay Sonmez ainsi qu'à tout avocat de Stibbe Avocats à Luxembourg, agissant individuellement en qualité de fondé de pouvoir de la Société, avec pleins pouvoirs de substitution, afin de signer tous les documents et d'accomplir toutes les actions et formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en rapport avec la Fusion; et

9. Divers.

II. Que, après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée note que le conseil de gérance de la Société a rendu public le Projet de Fusion en le publiant, conformément à l'article 262 de la Loi et qui prévoit l'absorption de la Société Absorbée par la Société.

L'Assemblée décide (i) de prendre acte des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société le 5 septembre 2012 et du Projet de Fusion et (ii) d'approuver la Fusion, comme décrit dans le Projet de Fusion, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2326 du 19 septembre 2012.

L'Assemblée note que tous les documents mentionnés à l'article 267 de la Loi des points a) à c) y compris ont été mis à la disposition de l'Associé Unique pour inspection au siège social de la Société, au moins un mois avant la date de la présente Assemblée.

Troisième résolution

L'Assemblée prend acte, et si nécessaire, approuve (i) que la Société Absorbée sera dissoute sans liquidation par la cession de la totalité de ses actifs et passifs à la Société conformément au Projet de Fusion et (ii) que la totalité des parts sociales émises par la Société Absorbée seront annulées.

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte (i) que, d'un point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront traitées comme ayant été effectuées au nom de la Société à compter de la date de l'Assemblée et (ii) que la Fusion ne prendra effet à l'égard des tiers qu'après la publication prévue par l'article 9 de la Loi.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de donner pleine et entière décharge (quitus) aux gérants de la Société Absorbée pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Sixième résolution

L'Assemblée décide que tous les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Septième résolution

L'Assemblée décide de donner pouvoir et d'autoriser Tulay Sonmez ainsi que tout avocat de Stibbe Avocats à Luxembourg, agissant individuellement en qualité de fondé de pouvoir de la Société, avec pleins pouvoirs de substitution, afin de signer tous les documents et d'accomplir toutes les actions et formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en rapport avec la Fusion.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare conformément à l'article 271 (2) de la Loi avoir vérifié et certifié l'existence et la légalité de tous les actes et de toutes les formalités qui incombent à la Société et du Projet de Fusion.

Déclaration pro fisco

La Fusion est mise en œuvre comme une fusion fiscalement neutre selon les conditions de l'article 170 (2) de la Loi luxembourgeoise de l'impôt sur le revenu.

La Fusion ne sera pas soumise au droit de mutation conformément à l'article 6 de la loi du 19 décembre 2008 concernant les droits d'enregistrement.

La Fusion produit une cession de l'universalité des actifs et passifs qui ne doit pas être traitée comme une cession de marchandises aux fins de la TVA selon l'article 9 (2) de la loi luxembourgeoise relative à la TVA du 12 février 1979.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ sept mille Euros (7.000.-EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, cette dernière a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: T. SONMEZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2012. Relation: LAC/2012/51005. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Référence de publication: 2012143051/206.

(120188308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

QH RE Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 172.887.650,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 156.642.

In the year two thousand twelve, on the twenty-second day of October,

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of QH RE Europe S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156.642 (the Company). The Company was originally incorporated as Luxco 130 S.à r.l. pursuant to a notarial deed of Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg, dated November 9, 2010 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2767, page 132770, dated December 16, 2010. The articles of association of the Absorbed Company have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated April 17, 2012 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1840, page 88286, dated July 24, 2012.

There appeared:

OCS Investment S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 166.534, being the sole shareholder

of the Company (the Sole Shareholder), hereby represented by Tulay Sonmez, attorney-at-law, with professional residence in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices

2. (i) Presentation of the common draft terms of the merger by and between the Company and its sole shareholder OCS Investment S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 166.534 (the Absorbing Company) adopted by the board of managers of the Company on 5 September 2012 and published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, N° 2326 of 19 September 2012 (the Merger Proposal); (ii) acknowledgement of the resolutions taken by the board of managers of the Company on 5 September 2012 and of the Merger Proposal; and (iii) approval of the merger of the Company and the Absorbing Company, whereby following its dissolution without liquidation, the Company will transfer to the Absorbing Company all its assets and liabilities in accordance with article 278 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as described in the Merger Proposal (the Merger);

3. Acknowledgement that the documents listed in article 267 from a) to c) included of the Law have been available for inspection by the sole shareholder at the registered office of the Company, at least one month before the date hereof.

4. (i) Dissolution without liquidation of the Company by way of the transfer of all assets and liabilities of the Company to the Absorbing Company in accordance with the Merger Proposal and (ii) cancellation of all the shares issued by the Company;

5. Acknowledgment (i) that, from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out on behalf of the Absorbing Company as from the date of the Meeting and (ii) that the Merger will only be effective *vis-à-vis* third parties after the publication prescribed by article 9 of the Law;

6. Full and complete discharge granted to the managers of the Company for the performance of their respective mandates;

7. Determination of the place where the Company's corporate documents will be kept during the period of time required by the Law;

8. Empowerment and authorisation of Tulay Sonmez and any partner of *Stibbe Avocats* in Luxembourg, acting individually as agent of the Company, with full power of substitution, to execute any documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the Merger; and

9. Miscellaneous.

II. That, after deliberation, the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting notes that the board of managers of the Company has made available by way of publication the Merger Proposal, in accordance with article 262 of the Law and providing for the absorption of the Company by the Absorbing Company.

The Meeting resolves to (i) acknowledge the resolutions taken by the board of managers of the Company on 5 September 2012 and the Merger Proposal and (ii) approve the Merger, as described in the Merger Proposal, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, N° 2326 of 19 September 2012.

The Meeting notes that all the documents listed in article 267 of the Law from a) to c) included have been available for inspection by the sole shareholder at the registered office of the Company, at least one month before the date of the present Meeting.

Third resolution

The Meeting acknowledges, and to the extent necessary, approves (i) that the Company shall be dissolved without liquidation by way of the transfer of all its assets and liabilities to the Absorbing Company in accordance with the Merger Proposal and (ii) that all the shares issued by the Company shall be cancelled.

Fourth resolution

The Meeting acknowledges (i) that, from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out on behalf of the Absorbing Company as from the date of the Meeting, and (ii) that the Merger will only be effective vis-à-vis third parties after the publication prescribed by article 9 of the Law.

Fifth resolution

The Meeting resolves to grant full and complete discharge to the managers of the Company for the performance of their respective mandates.

Sixth resolution

The Meeting resolves that all the corporate documents of the Company shall be kept during five years at the following address: 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Seventh resolution

The Meeting resolves to empower and authorise Tulay Sonmez and any partner of Stibbe Avocats in Luxembourg, acting individually as agent of the Company, with full power of substitution, to execute any documents and to perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the Merger.

Pro Fisco statement

The Merger is implemented as a tax neutral merger under the conditions of article 170 (2) of the Luxembourg income tax law (Loi d'impôt sur le revenu).

The Merger will not be subject to transfer tax, in accordance with article 6 of the law of 19 December 2008 related to registration duties.

The Merger operates a transfer of universality of assets and liabilities which is not to be treated as a transfer of goods for VAT purposes under article 9 (2) of the Luxembourg VAT law of 12 February 1979.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand Euros (2,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-deuxième jour du mois d'octobre,
Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de QH RE Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.642 (la Société). La Société a été constituée initialement sous la dénomination de Luxco 130 S.à r.l. suivant un acte notarié de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 novembre 2010 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2767, page 132770, du 16 décembre 2010. Les statuts de la Société Absorbée ont été modifiés à plusieurs reprises et dernièrement suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 17 avril 2012 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1840, page 88286, du 24 juillet 2012.

A comparu:

OCS Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.534, étant l'associé unique de la Société (l'Associé Unique), ici représentée par Tulay Sonmez, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. (i) Présentation du projet commun de fusion entre la Société et son associé unique OCS Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.534 (la Société Absorbante) adopté par le conseil de gérance de la Société le 5 septembre 2012 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2326 du 19 septembre 2012 (le Projet de Fusion); (ii) prise d'acte des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société le 5 septembre 2012 et du Projet de Fusion; et (iii) approbation de la fusion de la Société et de la Société Absorbante, par laquelle suivant sa dissolution sans liquidation, la Société cèdera à la Société Absorbante la totalité de ses actifs et passifs conformément à l'article 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), tel que décrit dans le Projet de Fusion (la Fusion);

3. Prise d'acte que les documents mentionnés à l'article 267 des points a) à c) y compris de la Loi ont été mis à la disposition de l'associé unique pour inspection au siège social de la Société, au moins un mois avant la date de la présente Assemblée.

4. (i) Dissolution sans liquidation de la Société par la cession de la totalité des actifs et passifs de la Société à la Société Absorbante conformément au Projet de Fusion et (ii) annulation de la totalité des parts sociales émises par la Société;

5. Prise d'acte (i) que d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme ayant été effectuées au nom de la Société Absorbante à compter de la date de l'Assemblée et (ii) que la Fusion ne prendra effet à l'égard des tiers qu'après la publication prévue par l'article 9 de la Loi;

6. Pleine et entière décharge (quitus) donnée aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs;

7. Décision du lieu où les documents sociaux de la Société seront conservés pendant le délai requis par la Loi;

8. Pouvoir et autorisation donnés à Tulay Sonmez ainsi qu'à tout avocat de Stibbe Avocats à Luxembourg, agissant individuellement en qualité de fondé de pouvoir de la Société, avec pleins pouvoirs de substitution, afin de signer tous les documents et d'accomplir toutes les actions et formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en rapport avec la Fusion; et

9. Divers.

II. Que, après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée note que le conseil de gérance de la Société a rendu public le Projet de Fusion en le publiant, conformément à l'article 262 de la Loi et qui prévoit l'absorption de la Société par la Société Absorbante.

L'Assemblée décide (i) de prendre acte des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société le 5 septembre 2012 et du Projet de Fusion et (ii) d'approuver la Fusion, comme décrit dans le Projet de Fusion, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2326 du 19 septembre 2012.

L'Assemblée note que tous les documents mentionnés à l'article 267 de la Loi des points a) à c) y compris ont été mis à la disposition de l'Associé Unique pour inspection au siège social de la Société, au moins un mois avant la date de la présente Assemblée.

Troisième résolution

L'Assemblée prend acte, et si nécessaire, approuve (i) que la Société sera dissoute sans liquidation par la cession de la totalité de ses actifs et passifs à la Société Absorbante conformément au Projet de Fusion et (ii) que la totalité des parts sociales émises par la Société seront annulées.

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte (i) que, d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme ayant été effectuées au nom de la Société Absorbante à compter de la date de l'Assemblée et (ii) que la Fusion ne prendra effet à l'égard des tiers qu'après la publication prévue par l'article 9 de la Loi.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de donner pleine et entière décharge (quitus) aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

129571

Sixième résolution

L'Assemblée décide que tous les documents sociaux de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Septième résolution

L'Assemblée décide de donner pouvoir et d'autoriser Tulay Sonmez ainsi que tout avocat de Stibbe Avocats à Luxembourg, agissant individuellement en qualité de fondé de pouvoir de la Société, avec pleins pouvoirs de substitution, afin de signer tous les documents et d'accomplir toutes les actions et formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en rapport avec la Fusion.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare conformément à l'article 271 (2) de la Loi avoir vérifié et certifié l'existence et la légalité de tous les actes et de toutes les formalités qui incombent à la Société et du Projet de Fusion.

Déclaration pro fisco

La Fusion est mise en oeuvre comme une fusion fiscalement neutre selon les conditions de l'article 170 (2) de la Loi luxembourgeoise relative à l'impôt sur le revenu.

La Fusion ne sera pas soumise au droit de mutation conformément à l'article 6 de la loi du 19 décembre 2008 concernant les droits d'enregistrement.

La Fusion produit une cession de l'universalité des actifs et passifs qui ne doit pas être traitée comme une cession de marchandises aux fins de la TVA selon l'article 9 (2) de la loi luxembourgeoise relative à la TVA du 12 février 1979.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ deux mille Euros (2.000.-EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la partie comparante, cette dernière a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: T. SONMEZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2012. Relation: LAC/2012/51006. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Référence de publication: 2012143077/213.

(120188344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Snaefellsnes Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.750,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.397.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second day of October.

In front of Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Westfjord Capital S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 125.001 ("Westfjord"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of “Snaefellsnes Investments S.à r.l.”, a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.397 (the “Absorbing Company”).

II.- That the Absorbing Company is the sole shareholder of “Isoda Holding B.V.”, a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office in Amsterdam, The Netherlands and its effective place of management and control at 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered in The Netherlands with the Netherlands Trade Register with registration number 27247660 and with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 98.747 (the “Absorbed Company”).

It is intended to merge the Absorbed Company into the Absorbing Company, whereby the Absorbed Company, will cease to exist and its entire assets and liabilities will be transferred to the Absorbing Company (the “Merger”).

III.- That the 510 (five hundred ten) shares of a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Absorbing Company, are represented so that the sole shareholder can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

IV.- That the provisions of the Luxembourg Law on Commercial Companies dated 10 August 1915, as amended (the “1915 Law”) regarding the cross-border mergers have been fulfilled:

- Publication on 15 September 2012 of the merger plan in the Mémorial C number 2300 of the Luxembourg official gazette (the “Gazette”) and the announcement in the Dutch official gazette (the “Staatscourant”) as well as in a nationally distributed newspaper in the Netherlands that merger documents have been deposited in accordance with Dutch law on 14 September 2012, corresponding to at least one month before the date of the general meetings convened to decide on the merger plan;

- Receipt of certificate established by a Dutch notary on 18 October 2012 stating that all preliminary conditions and formalities regarding the Merger have been fulfilled by the Absorbed Company; and

- Deposit of the documents required by Article 267 of the 1915 Law at the registered office of the Absorbing Company one month before the date of the general meetings of the Merging Companies.

V.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;

2. Presentation of the common terms of merger established by Snaefellsnes Investments S.à r.l. and Isoda Holding B.V. and acknowledgement of the availability of documents in relation to the merger and waiver of the explanatory report and the waiver of the examination of the common terms of merger;

3. Approval of the absorption of Isoda Holding B.V. by Snaefellsnes Investments S.à r.l. as described in the above-mentioned common terms of merger; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved, the sole shareholder of the Absorbing Company declares the following:

First resolution:

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow to examine carefully each document.

Second resolution:

The sole shareholder of the Company notes that the common terms of merger between the Absorbing Company and the Absorbed Company (the “Common Terms of Merger”) were adopted and approved by the board of managers of the Absorbed Company on 6 September 2012 and by the board of managers of the Absorbing Company on 6 September 2012.

Common Terms of Merger

The Common Terms of Merger have been recorded in Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on 7 September 2012 and published in the Mémorial C, number 2300 dated 15 September 2012. Further, it has been announced in the State Gazette of The Netherlands (“Staatscourant”) on 14 September 2012 and in a nationally distributed newspaper in The Netherlands on 14 September 2012 that merger documents have been deposited in accordance with Dutch law.

Waiver of the explanatory report of the Absorbing Company and the Absorbed Company

In accordance with articles 265(3) of the 1915 Law and article 2:313 paragraph 4 of the Dutch Civil Code, the shareholders of the Absorbing Company and the Absorbed Company have waived the right to obtain a board report and explanatory notes relating to the Merger.

Waiver of the examination of the Common Terms of Merger by an independent expert and the auditor's report

In accordance with articles 266(5) the 1915 Law and article 2:238 paragraph 6 of the Dutch Civil Code, the shareholders of the Absorbing Company and the Absorbed Company have waived the right to obtain an auditors statement on the Common Terms of Merger.

Public documentation

In accordance with Article 267 of the Luxembourg Law on Commercial Companies dated 10 August 1915, as amended, and following a notice addressed by the Absorbing Company to Westfjord as of 6 September 2012, the legal documentation in relation to the Merger has been made available for inspection by Westfjord at the registered office of the Absorbing Company.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolution has been taken:

Third resolution:

It is resolved to approve the Merger, which is described in the Common Terms of Merger and published in the Mémorial C number 2300 of the Luxembourg Official Gazette dated 15 September 2012 in all its provisions and its entirety, without exception and reserves.

The Merger shall become effective between the merging companies and towards third parties upon the publication of this notarial deed in the Mémorial C, which shall be carried out on or around 5th November 2012 (the "Publication"). As of the date of the Publication, the Absorbed Company will cease to exist and its assets and liabilities shall be transferred by operation of law to the Absorbing Company under universal succession of title.

The undersigned notary public has been provided with the merger certificate issued by Dr. Hendrik ten Voorde, civil law notary, officiating at Amsterdam, dated 18 October 2012 attesting the completion of the merger formalities of the cross-border Merger pursuant to Dutch law.

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the merger and of all acts, documents and formalities incumbent upon the merging companies pursuant to the Luxembourg law.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-deuxième jour d'octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public, établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Westfjord Capital S.à r.l., une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 125.001 («Westfjord»),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de «Snaefellsnes Investments S.à r.l.», une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 165.397 (la «Société Absorbante»).

II.- La Société Absorbante est l'associé unique de «Isoda Holding B.V.», une société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas et son centre effectif d'administration et de contrôle au 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée aux Pays-Bas auprès du Registre de Commerce

néerlandais sous le numéro 27247660 et auprès du Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 98.747 (la «Société Absorbée»).

Il est envisagé de fusionner la Société Absorbée au sein de la Société Absorbante, la Société Absorbée cessant d'exister, et la totalité de ses actifs et passifs sera transférée à la Société Absorbante (la «Fusion»).

III.- Que les 510 (cinq cent dix) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société Absorbante, sont représentées de sorte que l'associé unique peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

IV.- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915») relatives aux fusions transfrontalières ont été respectées:

- Publication le 15 septembre 2012 du projet commun de fusion au Mémorial C numéro 2300 (le «Journal Officiel») et l'annonce dans le journal officiel néerlandais (le «Staatscourant») ainsi que dans un journal distribué nationalement aux Pays-Bas que les documents en rapport avec la fusion ont été mis à disposition conformément à la loi néerlandaise, le 14 septembre 2012, correspondant à au moins un mois avant la date des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet commun de fusion;

- Réception d'un certificat établi par un notaire néerlandais le 18 octobre 2012 attestant que toutes les conditions préliminaires et formalités relatives à la Fusion ont été réalisées par la Société Absorbée; et

- Dépôt des documents requis par l'Article 267 de la Loi de 1915 au siège social de la Société Absorbante un mois avant la date des assemblées générales des Sociétés Fusionnantes.

V.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation préalable;
2. Présentation du projet commun de fusion établi par Snaefellsnes Investments S.à r.l. et Isoda Holding B.V. et reconnaissance de la mise à disposition des documents relatifs à la fusion, renonciation au rapport explicatif et renonciation à l'examen du projet commun de fusion;
3. Approbation de l'absorption de Isoda Holding B.V. par Snaefellsnes Investments S.à r.l. tel que décrit dans le projet commun de fusion ci-dessus mentionné; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède, l'associé unique de la Société Absorbée déclare ce qui suit:

Première résolution:

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

L'associé unique de la Société Absorbante note que le projet commun de fusion entre la Société Absorbante et la Société Absorbée (le «Projet Commun de Fusion») a été approuvé par le conseil de gérance de la Société Absorbée le 6 septembre 2012 et par le conseil de gérance de la Société Absorbante le 6 septembre 2012.

Projet Commun de Fusion

Le Projet Commun de Fusion a été établi à Luxembourg en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 septembre 2012 et publié au Mémorial C numéro 2300 en date du 15 septembre 2012. De plus, il a été annoncé dans le journal officiel néerlandais (le «Staatscourant») le 14 septembre 2012 et dans un journal distribué nationalement aux Pays-Bas que les documents en rapport avec la fusion ont été mis à disposition conformément à la loi néerlandaise, le 14 septembre 2012 que les documents en rapport avec la fusion ont été mis à disposition conformément à la loi néerlandaise.

Renonciation au rapport explicatif de la Société Absorbante et de la Société Absorbée

Conformément aux articles 265(3) de la Loi de 1915 et 2:313 paragraphe 4 du code civil néerlandais, les associés de la Société Absorbante et de la Société Absorbée ont renoncé à leur droit d'obtenir un rapport du conseil de gérance et des notes explicatives se rapportant à la Fusion.

Renonciation à l'examen du Projet Commun de Fusion par un expert indépendant et au rapport du réviseur d'entreprises agréé

Conformément aux articles 266(5) de la Loi de 1915 et 2:238 paragraphe 6 du code civil néerlandais, les associés de la Société Absorbante et de la Société Absorbée ont renoncé à leur droit d'obtenir un rapport sur le Projet Commun de Fusion par un réviseur d'entreprises agréé.

Documentation mise à disposition

Conformément à l'article 267 de la Loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, et suivant un avis adressé par la Société Absorbante à Westfjord en date du 6 septembre 2012, la documentation légale relative à la Fusion a été mise à disposition pour inspection par Westfjord au siège social de la Société Absorbante.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique de la Société [Absorbée], les résolutions suivantes ont été prises:

Troisième résolution:

Il est décidé d'approuver la Fusion, qui est décrite dans le Projet Commun de Fusion et publié au Mémorial C numéro 2300 du 15 septembre 2012, dans toutes ses dispositions et son intégralité, sans exceptions et réserves.

La Fusion prendra effet entre les sociétés fusionnantes et à l'égard des tiers à la date de publication du présent acte notarié au Mémorial C, qui interviendra vers le 5 novembre 2012 (la «Publication»).

A compter de la date de Publication, la Société Absorbée cessera d'exister et la totalité de ses actifs et passifs seront transférés par effet de la loi à la Société Absorbante par transmission universelle de patrimoine.

Le notaire soussigné a été mis en possession du certificat de fusion émis par Dr. Hendrik ten Voorde, notaire, officiant à Amsterdam, en date du 18 octobre 2012 attestant de la réalisation des formalités de la Fusion transfrontalière en vertu de la loi néerlandaise.

Le notaire soussigné certifie par le présent l'existence et légalité de la fusion et de tout acte, document et formalité incombant aux sociétés fusionnantes conformément à la loi Luxembourgeoise

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch/Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 octobre 2012. Relation: EAC/2012/14027. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012143102/208.

(120187769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Belles Rives Immobiliers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.003.

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 1^{er} octobre 2012 que:

Le siège social de la société a été transféré du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet immédiat;

Madame Valérie Emond est désormais domiciliée professionnellement au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Référence de publication: 2012133045/14.

(120175477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

CB Lux S.à r.l.-FIS, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Capital social: EUR 74.646.553,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.295.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 octobre 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012133107/19.

(120175562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Fidint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 39.431.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDINT S.A.

Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012133180/12.

(120175835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

EU Art S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 94.895.

EXTRAIT

En date du 11 septembre 2012, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Torben Madsen, en tant qu'administrateur est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de Monsieur Gilles Wecker, en tant qu'administrateur est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de Modern Treuhand S.A., en tant que commissaire aux comptes, est acceptée avec effet immédiat;
- Charlotte Lahaije-Hultman, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018;
- Åsa Ålund, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018;
- Viscomte S.à r.l., avec siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est nommé nouveau commissaire aux comptes avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018;
- Le siège social de la Société est transféré au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Référence de publication: 2012133165/21.

(120176169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

VDS Bricks S.A., Vandersanden Bricks S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 73.109.

L'an deux mil douze, le quatre octobre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée VANDERSANDEN BRICKS S.A., ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 73.109 (ci-après la «Société»),

constituée par acte du ministère de Maître Arnold Vuylsteke, notaire de résidence à Zichen-Zussen-Bolder (Commune Riemst), Belgique, en date du 3 août 1990, publié Annexes du Moniteur Belge du 25 août 1990, sous le numéro

900825-377, dont le siège a été transféré de Belgique au Luxembourg, suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 1999, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 114 du 3 février 2000. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte reçu par le notaire instrumentaire, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 2009, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 196 du 29 janvier 2010.

L'assemblée est présidée par Madame Irena COLAMONICO, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Antoinette QURESHI, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Les membres du bureau sont tous ici présents et acceptant.

L'actionnaire unique représenté à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par lui ont été portées sur une liste de présence signée par le mandataire de l'actionnaire unique représenté, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence après avoir été signée «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée la procuration émanant de l'actionnaire unique représenté à la présente assemblée, signée «ne varietur» par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Madame le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte de la liste de présence précitée que toutes les treize mille neuf cent quatre-vingt (13.980) actions sans désignation de valeur nominale représentant la totalité du capital social de la Société d'un montant de trois millions huit cent mille euros (3.800.000.- EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée.

Que l'actionnaire unique déclare avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Que l'assemblée est en conséquence, régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation de capital par incorporation de créance à concurrence de cinquante mille euros (50.000.- EUR), en vue de porter le capital social de son montant actuel de trois millions huit cent mille euros (3.800.000.- EUR) à trois millions huit cent cinquante mille euros (3.850.000.- EUR), par l'émission de vingt (20) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission de cinquante-cinq millions cinq cent vingt-neuf mille deux cent huit euros et trente et un centimes (55.529.208,31- EUR);

à souscrire et à libérer intégralement par l'actionnaire unique par la conversion en capital et l'incorporation au capital jusqu'à concurrence de cinquante-cinq millions cinq cent soixante-dix-neuf mille deux cent huit euros et trente et un centimes (55.579.208,31- EUR) de créances comme suit:

- 20.929.208,31 EUR détenue par l'actionnaire unique sur la Société;
- 19.700.000,- EUR détenue par l'actionnaire unique sur Vandersanden B.V.;
- 14.950.000,- EUR détenue par l'actionnaire unique sur Steenfabrieke Spijk B.V.;

le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises;

2. Fixation de la valeur nominale de chaque action à la somme de deux cent soixante-quinze euros (275.-EUR) de manière à ce que le capital social s'élevant à la somme de trois millions huit cent cinquante mille euros (3.850.000.-EUR) sera dorénavant représenté par quatorze mille (14.000) actions d'une valeur nominale de deux cent soixante-quinze euros (275.-EUR).

3. Refonte des statuts;

4. Modification du registre des actions de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, l'enregistrement des actions nouvellement émises dans le registre des actions de la Société;

5. Divers.

Ensuite l'assemblée après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après avoir délibéré a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de cinquante mille euros (50.000.- EUR), en vue de porter le capital social de son montant actuel de trois millions huit cent mille euros (3.800.000.-EUR) à trois millions huit cent cinquante mille euros (3.850.000.- EUR),

par l'émission de vingt (20) actions nouvelles sans désignation d'une valeur nominale,

à souscrire et à libérer intégralement par l'actionnaire unique par la conversion en capital et l'incorporation au capital jusqu'à concurrence de cinquante mille euros (50.000.- EUR), ensemble avec une prime d'émission s'élevant à la somme de cinquante-cinq millions cinq cent vingt-neuf mille deux cent huit euros et trente et un centimes (55.529.208,31- EUR),

de créances s'élevant à la somme totale de cinquante-cinq millions cinq cent soixante-dix-neuf mille deux cent huit euros et trente et un centimes (55.579.208,31- EUR) correspondant à une créance de 20.929.208,31 EUR que cet actionnaire unique a sur la Société, à une créance de 19.700.000,- EUR que cet actionnaire unique a sur la société Vandersanden B.V. ainsi qu'à une créance de 14.950.000,- EUR que cet actionnaire unique a sur la société Steenfabriek Spijk B.V., le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que l'actionnaire unique, détenant l'intégralité du capital social de la Société, est représenté à la présente assemblée, et a décidé l'augmentation de capital par apport autre qu'en numéraire, que dès lors l'augmentation de capital peut être souscrite par l'actionnaire unique de la Société.

Souscription

Est alors intervenu Madame Irena COLAMONICO, précitée,

agissant en sa qualité de mandataire de VANSAN HOLDING S.A. une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey et inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B. 149368, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 4 octobre 2012.

Ladite procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de l'actionnaire unique et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel ès-qualité qu'il agit, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaitement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la société VANDERSANDEN BRICKS S.A., et a déclaré vouloir souscrire aux vingt (20) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, émises suite à l'augmentation de capital qui précède.

Libération

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la Société,

accepte la souscription des vingt (20) actions nouvelles par le susdit souscripteur, actionnaire unique,

lequel, représenté par Madame Irena COLAMONICO, précitée, a libéré intégralement la souscription des vingt (20) actions nouvelles par la conversion en capital et l'incorporation au capital jusqu'à concurrence de cinquante mille euros (50.000.- EUR), ensemble avec une prime d'émission s'élevant à la somme de cinquante-cinq millions cinq cent vingt-neuf mille deux cent huit euros et trente et un centimes (55.529.208,31- EUR), d'une créance certaine, liquide et exigible que le souscripteur a sur la société VANDERSANDEN BRICKS S.A. et de créances certaines, liquides et exigibles que le souscripteur a respectivement sur les sociétés Vandersanden B.V. et Steenfabrieke Spijk B.V.

Lequel apport a fait l'objet d'un rapport en date du 4 octobre 2012 et établi préalablement aux présentes par le réviseur d'entreprises, la société anonyme dénommée «GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.», établie et ayant son siège social au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B43 298.

Lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut que:

«Based on our work, no facts came to our attention, which will make us believe that the global value of the contribution in kind is not at least corresponding to the number of shares to be issued and the nominal value of the Company's shares for this operation, increased by the allocation to the share premium.»

Le rapport demeurant annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer la valeur nominale de chaque action à la somme de deux cent soixante-quinze euros (275.- EUR) de manière à ce que le capital social s'élevant à la somme de trois millions huit cent cinquante mille euros (3.850.000.- EUR) sera dorénavant représenté par quatorze mille (14.000) actions d'une valeur nominale de deux cent soixante-quinze euros (275.-EUR).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de procéder à la refonte des statuts de la société sans toutefois procéder à un changement de la dénomination, ni de l'objet, ni du capital, ni du pouvoir de représentation de la société, afin de leur donner la teneur suivante:

«I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «VANDERSANDEN BRICKS S.A.» (en abrégé VDS Bricks S.A.), (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

La Société a encore pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la construction de tout objet immobilier, soit directement et en son nom, soit par l'entremise de sociétés ou autres entités luxembourgeoises ou étrangères poursuivant ce même objet ou un objet similaire. Dans ces derniers cas, la Société peut prendre des participations ou des intérêts qui ne doivent pas être nécessairement majoritaires ou déterminants en ce qui concerne leur gestion.

Dans ces contextes la Société peut également donner des objets immobiliers en location, sous quelque forme que ce soit, ou les prendre en location, les concéder en sous location ou les mettre autrement en valeur.

Elle peut encore accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut d'une manière générale effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trois millions huit cent cinquante mille euros (3.850.000.- EUR) divisé en quatorze mille (14.000) actions d'une valeur nominale de deux cent soixante-quinze euros (275.- EUR) par action.

La Société pourra racheter ses propres actions au moyen de réserves disponibles dans les limites prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 31 mai de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

Le conseil d'administration a le pouvoir de distribuer un acompte à imputer sur le dividende si le bénéfice de l'exercice en cours est suffisant.

Le paiement des dividendes éventuels se fait aux moments et aux endroits désignés par le conseil d'administration.

La société est autorisée à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes en suivant les prescriptions légales. La société est autorisée à procéder au rachat d'actions propres.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier le registre des actions de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandatent et autorisent par la présente tout administrateur de la Société afin d'effectuer pour le compte de la Société, par sa seule signature, l'enregistrement des actions nouvellement émises dans le registre des actions de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration

Le notaire déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société ou être mis à sa charge, suite au présent acte, est estimé approximativement à sept mille trois cents euros (7.300.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg aux lieu et date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: I. Colamónico, G. Schwachtgen, A. Qureshi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 octobre 2012. LAC/2012/47016 Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Référence de publication: 2012133554/303.

(120175597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Everest Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

R.C.S. Luxembourg B 92.606.

Le domiciliataire atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège au 117, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg de la société

EVEREST INVESTHOLDING SàRL

R.C. Luxembourg Section B Numéro 92.606

prend fin à effet immédiat

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse.

Le 11 octobre 2012.

Cabinet d'avocat Marleen Watté-Bollen

Le domiciliataire

Référence de publication: 2012133168/16.

(120175585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Exor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.964.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 octobre 2012

Il est pris acte que Monsieur Shahriar Tadjbakhsh, citoyen américain, demeurant professionnellement 250, Via Nizza, I-10126 Turin est nommé nouvel administrateur pour une période de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2018 avec des pouvoirs identiques aux autres administrateurs en fonction.

Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Certifié sincère et conforme

EXOR S.A.

Référence de publication: 2012133169/14.

(120175759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

FC Financing & Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 72.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2012133174/11.

(120176248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

HM MVS Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.672.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 20 août 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 septembre 2012

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2012133238/13.

(120175620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Fidint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 39.431.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 27 septembre 2012

Monsieur DONATI Régis est renommé administrateur. Il est également nommé Président du Conseil d'administration. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

FIDINT S.A.
Alexis DE BERNARDI
Administrateur

Référence de publication: 2012133179/15.

(120175523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Financière Cavour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 32.085.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 5 octobre 2012

Monsieur DE BERNARDI Angelo, 10 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Angelo est renommé Président du Conseil.

Monsieur REGGIORI Robert est renommé commissaire aux comptes.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

FINANCIERE CAVOUR S.A.
Angelo DE BERNARDI
Administrateur

Référence de publication: 2012133184/18.

(120175518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Jolux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 87.680.

EXTRAIT

En date du 9 octobre 2012, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Torben Madsen, en tant qu'administrateur est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de Monsieur Gilles Wecker, en tant qu'administrateur est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de Modem Treuhand S.A., en tant que commissaire aux comptes, est acceptée avec effet immédiat;
- Charlotte Lahaije-Hultman, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018;
- Åsa Ålund, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018;
- Viscomte S.à r.l., avec siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est nommé nouveau commissaire aux comptes avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018;
- Le siège social de la Société est transféré au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Référence de publication: 2012133277/21.

(120175784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Financière d'Ancône, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 33.608.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133185/9.

(120175676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Financière Floranne S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 25.235.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133188/9.

(120175683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Findi S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012133190/10.

(120175564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Finservice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 12.191.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 8 octobre 2012

Monsieur REGGIORI Robert, Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur DE BERNARDI Angelo sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Angelo est renommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme
FINSERVICE S.A.
Robert REGGIORI
Administrateur

Référence de publication: 2012133193/18.

(120175522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

FZ Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 158.581.

—
EXTRAIT

En date du 20 septembre 2012, le gérant unique de la société FZ Finance S.à r.l. (la "Société") a décidé de procéder au transfert du siège social de la Société du 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FZ Finance Sàrl

Référence de publication: 2012133204/14.

(120175663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Finservice S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 12.191.

—
Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINSERVICE S.A.
Alexis DE BERNARDI / Robert REGGIORI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012133194/12.

(120175836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

FJMNY Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 164.182.

—
Les comptes annuels clos au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133197/9.

(120175857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Fratera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 29.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133198/9.

(120175497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Glucose S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 118.405.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 25 septembre 2012

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur REGGIORI Robert et Monsieur HEITZ Jean-Marc sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur DONATI Régis est renommé commissaire aux comptes.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

GLUCOSE S.A.

Robert REGGIORI

Administrateur

Référence de publication: 2012133214/18.

(120175516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Fratera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 29.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133199/9.

(120175498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Fratera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 29.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133200/9.

(120175499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Fratera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 29.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133201/9.

(120175500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Fratera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 29.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133202/9.

(120175501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

GUS Finance Luxembourg Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège de direction effectif: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 93.313.

EXTRAIT

En date du 1^{er} octobre 2012 l'associé unique de Gus Finance Luxembourg Limited, GUS Holdings Unlimited, une société de droit anglais, établie et ayant son siège social à Landmark House, Experian Way, NG2 Business Park, Nottingham, NG80 1ZZ, Angleterre, inscrite au registre de commerce anglais sous le numéro 03496850, a pris acte du changement d'adresse du gérant M. Antony Barnes. La nouvelle adresse de M. Barnes est Cardinal Place, 80, Victoria Street, London SW1E 5JL.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Pour Gus Finance Luxembourg Limited

E. Isaac

Référence de publication: 2012133226/18.

(120175570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Fratera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 29.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133203/9.

(120175502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

G.M. Aviation Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 33.610.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133205/9.

(120175686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

General Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 153.941.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 1^{er} octobre 2012 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet immédiat.
- L'adresse professionnelle de Monsieur Alberto Morandini a été transférée du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et nommé président du conseil d'administration avec effet immédiat et ce pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Référence de publication: 2012133206/15.

(120175631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Global Wealth Management Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 101.332.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GLOBAL WEALTH MANAGEMENT GROUP S.A.

Robert REGGIORI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012133213/12.

(120175842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

High Pressure Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.334.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133237/9.

(120175678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Glucose S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 118.405.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GLUCOSE S.A

Robert REGGIORI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012133215/12.

(120175841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Goldenstein & Goldenstein S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 112.266.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012133216/10.

(120175889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Granite Fin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 56.612.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRANITE FIN S.A.
Alexis DE EBRNARDI / Régis DONATI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012133217/12.

(120175843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

San Angelo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 82.818.

—
EXTRAIT

Administrateurs

M. Gianluca Ninno
M. Natale Capula
M. Xavier Vincent

Commissaire aux comptes

F.G.S. CONSULTING LLC

Ont donné leur démission avec effet au 11 octobre 2012 en tant qu'administrateurs et commissaire aux comptes de la société:

SAN ANGELO S.A, ayant son siège social au 44, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82818.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Référence de publication: 2012133483/20.

(120175745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Grissin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 63.710.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Domiciliataire

Référence de publication: 2012133219/11.

(120176282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

GSMP 3 Onshore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 96.137.

—
Constituée par devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 Août 2003, acte publié au Mémorial C no 1158

Rectificatif suite au dépôt en date du 20 mars 2012 sous le numéro L120044946

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GSMP 3 Onshore S.à r.l.
Dominique Le Gal
Gérant

Référence de publication: 2012133224/16.

(120175641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Groupe Hima Finance Investholding S.A., Société Anonyme Soparfi.

R.C.S. Luxembourg B 63.391.

Le domiciliataire atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège au 117, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg de la société

GROUPE HIMA FINANCE INVESTHOLDING SA

R.C. Luxembourg Section B Numéro B 63.391

prend fin à effet immédiat

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse.

Le 11 octobre 2012.

Cabinet d'avocat Marleen Watté-Bollen

Le domiciliataire

Référence de publication: 2012133221/16.

(120175587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Holding Servant et Fils Management S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 1.500.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 171.923.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65094 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133239/11.

(120175877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

GUS US Holdings SE, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.275.

EXTRAIT

Il résulte des registres de la société GUS US HOLDINGS SE, ayant son siège social à Landmark House, Experian Way, NG2 Business Park, Nottingham, Nottinghamshire, NG 80 1ZZ, inscrite au registre anglais des sociétés "Companies House" sous le numéro SE 000025, que l'adresse de M. Antony Barnes, gérant de la société de droit étranger, a changé avec effet au 1^{er} octobre 2012 pour être Cardinal Place, 80, Victoria Street, London SW1E 5JL.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012133227/15.

(120175568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Healthways International, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 113.288.

EXTRAIT

En date du 10/10/2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Ivo Hemelraad, en tant que gérant B de la Société, est constatée avec effet au 8 octobre 2012.
- La démission de Wim Rits, en tant que gérant B de la Société, est constatée avec effet au 8 octobre 2012.
- Kees-Jan Avis, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la Société avec effet au 8 octobre 2012 et pour une durée indéterminée.

- Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant B de la Société avec effet au 8 octobre 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12/10/2012.

Référence de publication: 2012133232/18.

(120175640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Holly Tree Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 118.578.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133240/9.

(120175534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

IKAV Renewable S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place de Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 163.931.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 11 octobre 2012.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2012133258/12.

(120175630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Starline Financials S.A., Société Anonyme,

(anc. Starline Financials S.à r.l.).

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 160.027.

In the year two thousand and twelve.

On the twenty sixth day of September.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1) Mrs. Virginie DOHOGNE, company director, born in Verviers (Belgium), on June 14, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

2) Mr. Xavier SOULARD, company director, born in Châteauroux (France), on August 14, 1980, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

3) the private limited company Avendor Holding S.à r.l., with its registered office at L-8506 Redange-sur-Attert (Grand-Duchy of Luxembourg), 5, An Hemmesch, R.C.S. Luxembourg B 159563, and

4) the private limited company NWS Holding S.à r.l., with its registered office at L-8506 Redange-sur-Attert (Grand-Duchy of Luxembourg), 5, An Hemmesch, R.C.S. Luxembourg B 159510,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of four proxies given under private seal.

The said proxies signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing parties, through their attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing parties are the sole present partners of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Starline Financials S.à r.l.", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 160027, incorporated by deed of the undersigned notary on March 18, 2011, published in the Mémorial C 1442 of July 1st 2011 and whose articles of association have been amended by deed of the undersigned notary on November 2, 2011, published in the Mémorial C 455 of February 21, 2012,

and that the appearing parties have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The appearing parties decide to transfer the registered office of the company from L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte to L-8011 Strassen (Grand-Duchy of Luxembourg), 283, route d'Arlon.

Second resolution

The appearing parties decide to transform the company into a public limited company ("société anonyme"), to adopt the name "Starline Financials S.A.", to exchange the existing eighty nine thousand four hundred and forty four (89,444) class A sharequotas and eighty nine thousand four hundred and forty four (89,444) class B sharequotas, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, into eighty nine thousand four hundred and forty four (89,444) class A shares and eighty nine thousand four hundred and forty four (89,444) class B shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to adopt the articles of association of a public limited company ("société anonyme") which will have the following wording:

"Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There exists a public limited company ("société anonyme") under the name of "Starline Financials S.A."

Art. 2. The registered office of the company is established in the city of Strassen (Grand-Duchy of Luxembourg)..

It may be transferred to any other place in the city of Strassen (Grand-Duchy of Luxembourg) by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at one hundred seventy eight thousand eight hundred and eighty eight Euro (EUR 178,888.-) represented by eighty nine thousand four hundred and forty four (89,444) class A shares and eighty nine thousand four hundred and forty four (89,444) class B shares, each share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and with such rights and obligations as set out in article 15. of the present articles of association.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

In addition to the share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Title III. - Management

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors, either of the category A or of the category B, who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is composed of a sole shareholder, the latter may appoint a sole director. In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

Every board meeting shall be held at such place indicated in the notice.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 9. In case only one director has been appointed, the company will be bound toward third parties by the sole signature of that director as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the director has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the company is managed by a board of directors, subject to the following, the company will be bound towards third parties by the joint signatures of a director of the category A together with a director of the category B as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the board of directors has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The board of directors may also commit the management of part of the affairs of the company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be re-appointed.

Title V. - General meeting

Art. 13. The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held at the place specified in the convening notices on the second Monday of May at 10.30 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

Art. 15. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched.

The balance, after allocation to the legal reserve as long as required and after distribution of the first dividend to the holders of the Class A sharequotas, shall be distributed to each holder of each class of sharequotas proportionally to his participation in the share capital of the company.

Concerning the accounting years following the 2011 accounting year there will be no first dividend distribution to the holders of the Class A sharequotas so that the balance, after allocation to the legal reserve as long as required, shall be distributed to each holder of each class of sharequotas proportionally to his participation in the share capital of the company.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto."

Ascertainment

By this transformation of the private limited company "Starline Financials S.à r.l." into a public limited company, any new company is created. The public limited company is the continuity of the private limited company, with the same juridical personality and without any changes in the assets and liabilities of the company.

A valuation report has been drawn-up by the public limited company FIDEWA-CLAR S.A., R.C.S. Luxembourg B 165462, with registered office at L-3364 Leudelange (Grand-Duchy of Luxembourg), 2-4, Rue du Château d'Eau.

The conclusion of this report is as follows:

"On the basis of the procedures we performed, nothing came to our attention that causes us to believe that the value of the assets and liabilities of the company Starline Financials S.à r.l. as at August 31st, 2012, does not correspond at least to the issue price of EUR 178.888,- (nominal value of shares) of the new 89.444 class A shares and new 89.444 class B shares to be issued in consideration of the transformation of the Company into a public limited company ("société anonyme")."

The report, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Third resolution

The appearing parties decide that the first ordinary general shareholders' meeting will be held on 2013.

Fourth resolution

The appearing parties decide to give full and entire discharge to the resigning managers, namely Mrs. Virginie DOHOGNE, Mr. Xavier SOULARD and Mr. Hans DE GRAAF for the performance of their mandate.

Fifth resolution

The appearing parties decide to appoint the following persons as director of the category A and directors of the category B until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2018:

Director of the category A:

- Mr. Marco Filipe SILVA ALEXANDRE, company director, born in Issy-les-Moulineaux (France), on November 15, 1976, residing at 9000248 Funchal (Portugal), 12, Caminho do Amparo, Bloco A, 1° A.

Directors of the category B:

- Mr. Vincent TUCCI, company director, born in Moyeuve-Grande (France), on July 26, 1968, residing at L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté;

- Mr. Pascal ROBINET, company director, born in Charleville-Mézières (France), on May 21, 1950, residing at L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Sixth resolution

The appearing parties decide to appoint the private limited company Audit Conseil Services Sàrl, R.C.S. Luxembourg B 142685, with registered office at L-8011 Strassen (Grand-Duchy of Luxembourg), 283, route d'Arlon, as supervisory auditor until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2018.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze.

Le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1) Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

2) Monsieur Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

3) la société à responsabilité limitée Avendor Holding S.à r.l., avec siège à L-8506 Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), 5, An Hemmesch R.C.S. Luxembourg B 159563, et

4) la société à responsabilité limitée NWS Holding S.à r.l., avec siège à L-8506 Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), 5, An Hemmesch R.C.S. Luxembourg B 159510,

ici représentés par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de quatre procurations sous seing privé.

Les prédites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparants sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée "Starline Financials S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 160027, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 18 mars 2011, publié au Mémorial C 1442 du 1er juillet 2011, et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 2 novembre 2011, publié au Mémorial C 455 du 21 février 2012,

et que les comparants ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les comparants décident de transférer le siège social de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-8011 Strassen (Grand-Duché de Luxembourg), 283, route d'Arlon.

Deuxième résolution

Les comparants décident de transformer la société en société anonyme, d'adopter la dénomination "Starline Financials S.A.", d'échanger les quatre-vingt-neuf mille quatre cent quarante-quatre (89.444) parts sociales de classe A et quatre-vingt-neuf mille quatre cent quarante-quatre (89.444) parts sociales de classe B existantes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune contre quatre-vingt-neuf mille quatre cent quarante-quatre (89.444) actions de classe A et quatre-vingt-neuf mille quatre cent quarante-quatre (89.444) actions de classe B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et d'adopter les statuts d'une société anonyme, qui auront la teneur suivante:

"Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Starline Financials S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la ville de Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Strassen (Grand-Duché de Luxembourg) par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cent soixante-dix-huit mille huit cent quatre-vingt-huit Euros (EUR 178.888,-), représenté par quatre-vingt-neuf mille quatre cent quarante-quatre (89.444) actions de Classe A et quatre-vingt-neuf mille quatre cent quarante-quatre (89.444) actions de Classe B, chaque action ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) et les droits et obligations exposés dans l'article 15. des présents statuts.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des per-

sonnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

En plus du capital social, un compte prime d'émission peut être créé dans lequel chaque prime payée sur une action en plus de la valeur nominale sera transférée. Le montant du compte prime d'émission pourra être utilisé afin de payer les actions que la société pourra racheter à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer aux actionnaires ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, de la catégorie A ou de la catégorie B, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est composée d'un associé unique, celui-ci peut nommer un administrateur unique. Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

A l'exception des cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui doivent se réunir, le conseil d'administration doit être convoqué au moins vingt-quatre heures à l'avance. Toute convocation devra spécifier l'endroit, la date, l'heure et l'agenda de la réunion.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Chaque conseil devra être tenu à l'endroit indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Dans le cas où un administrateur unique a été nommé, la société sera engagée envers les tiers par la seule signature de l'administrateur unique ainsi que par les signatures conjointes ou seule signature de toute(s) personne(s) à qui l'administrateur unique aura délégué tel pouvoir de signature, dans les limites de ce pouvoir.

Dans le cas où la société est administrée par un conseil d'administration, conformément à ce qui suit, la société sera engagée envers les tiers par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A ensemble avec un administrateur de la catégorie B ainsi que par les signatures conjointes ou seule signature de toute(s) personne(s) à qui le conseil d'administration aura délégué tel pouvoir de signature, dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi de mai à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'«associé» et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Concernant l'exercice social se terminant le 31 décembre 2011, les détenteurs d'actions de Classe A sont habilités à recevoir un premier dividende égal à huit Euros (EUR 8,-) par action de Classe A.

Le solde, après affectation à la réserve légale aussi longtemps qu'elle est requise et après distribution d'un premier dividende aux détenteurs des actions de Classe A, sera distribué à chaque détenteur d'actions de chaque classe proportionnellement à sa participation dans le capital social de la société.

Quant aux exercices suivant l'exercice 2011, il n'y aura pas de premier dividende distribué aux détenteurs des actions de Classe A, de sorte que le solde, après affectation à la réserve légale aussi longtemps qu'elle est requise, sera distribué à chaque détenteur d'actions de chaque classe proportionnellement à sa participation dans le capital social de la société.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives."

Constatation

Par cette transformation de la société à responsabilité limitée "Starline Financials S.à r.l." en une société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée. La société anonyme est la continuation de la société à responsabilité limitée telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Un rapport d'évaluation a été émis par la société anonyme FIDEWA-CLAR S.A., R.C.S. Luxembourg B 165462, avec siège à L-3364 Leudelange (Grand-Duchy of Luxembourg), 2-4, Rue du Château d'Eau.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

"On the basis of the procedures we performed, nothing came to our attention that causes us to believe that the value of the assets and liabilities of the company Starline Financials S.à r.l. as at August 31st, 2012, does not correspond at least to the issue price of EUR 178.888,- (nominal value of shares) of the new 89.444 class A shares and new 89.444 class B shares to be issued in consideration of the transformation of the Company into a public limited company ("société anonyme")."

Le rapport, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

Les comparants décident que la première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

Quatrième résolution

Les comparants décident de donner pleine et entière décharge aux gérants démissionnaires de la société, à savoir Madame Virginie DOHOGNE, Monsieur Xavier SOULARD et Monsieur Hans DE GRAAF pour l'exécution de leur mandat.

Cinquième résolution

Les comparants décident de nommer les personnes suivantes comme administrateur de catégorie A et administrateurs de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018:

Administrateur de catégorie A:

- Monsieur Marco Filipe SILVA ALEXANDRE, administrateur de sociétés, né à Issy-les-Moulineaux (France), le 15 novembre 1976, demeurant à 9000248 Funchal (Portugal), 12, Caminho do Amparo, Bloco A, 1^o A;

Administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Vincent TUCCI, administrateur de sociétés, né à Moyeuvre-Grande (France), le 26 juillet 1968, demeurant à L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté;

- Monsieur Pascal ROBINET, administrateur de sociétés, né à Charleville-Mézières (France), le 21 mai 1950, demeurant à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Sixième résolution

Les comparants décident de nommer la société à responsabilité limitée Audit Conseil Services Sarl, R.C.S. Luxembourg B 142685, avec siège à L-8011 Strassen (Grand-Duchy of Luxembourg), 283, route d'Arlon, comme commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille deux cent cinquante Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 05 octobre 2012. Relation GRE/2012/3616. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 11 octobre 2012.

Référence de publication: 2012133476/458.

(120175714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

CEF (E) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 5, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 107.974.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de CEF (E) S.A. (la Société) en date du 1^{er} août 2012 que le siège social de la Société a été transféré, avec effet au 14 juillet 2012, du 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au 5, rue Xavier Brasseur, L-4040 Esch-sur-Alzette: par conséquent, l'adresse professionnelle de M. Ludovic Blettery, en sa qualité d'administrateur B de la Société, a également changé et est avec effet au 14 juillet 2012 sise au 5, rue Xavier Brasseur, L-4040 Esch-sur-Alzette.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

CEF (E) S.A.

Signature

Référence de publication: 2012133109/17.

(120175816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

CEF (W) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 5, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 103.686.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de CEF (W) S.A. (la Société) en date du 1^{er} août 2012 que le siège social de la Société a été transféré, avec effet au 14 juillet 2012, du 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au 5, rue Xavier Brasseur, L-4040 Esch-sur-Alzette: par conséquent, l'adresse professionnelle de M. Ludovic Blettery, en sa qualité d'administrateur B de la Société, a également changé et est avec effet au 14 juillet 2012 sise au 5, rue Xavier Brasseur, L-4040 Esch-sur-Alzette.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

CEF (W) S.A.

Signature

Référence de publication: 2012133110/17.

(120175815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Bouquet Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 153.455.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012133067/9.

(120175803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.
